

Mis en ligne le : 07/11/2022
Sur www.plouedern.fr

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUÉDERN**
du 02 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le

ID : 029-212901813-20221102-DELIB2022110205-DE

Délibération N° : 2022/11/02/05

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-cinq octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17 - votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, BLONS.

Absents et excusés : Mmes BROCHAIN (pouvoir à M. QUÉDEC) et TANGUY (pouvoir à M. CUEFF), MM. AVETAND et STERN.

Secrétaire de séance : M. David CUEFF

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES PAPILLONS BLANCS »

M. Pascal QUÉDEC, adjoint au Maire, présente la demande de subvention de l'association des « Papillons Blancs ».

M. Pascal QUÉDEC en profite pour rappeler les principales missions de l'association :

- Accueillir les enfants porteurs de handicap,
- Favoriser l'inclusion sociale,
- Permettre la meilleure intégration professionnelle possible.

M. Pascal QUÉDEC informe qu'actuellement, un enfant de Plouédern est inscrit dans leur établissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le versement d'une subvention de 300 € à l'association des « Papillons Blancs » pour l'année 2022.

Le secrétaire de séance,
David CUEFF

Le Maire,
Bernard GOALEC

